

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 25 mars 2021

Convocation du 19/03/2021

Présidence : Éric THOMAS

Présents : M. THOMAS (Maire), M. TAVEL, Mme BUISSET, M. MICHON, M. GAUDET, Mme RANDU (Adjoint), M. BATISSE, M. BERNARD, Mme GAGNEPAIN, M. YANTOUR, M. BERNARDIN, Mme FOURÉ-DELORME, M. VERCHERE, Mme PONSOT, Mme DUCROZET, Mme CORDON, M. MERCADO et Mme MICHON

Excusée : Mme SAVEY

Absent : néant

Secrétaire de séance : Monsieur MICHON

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente le jeudi 25 mars 2021 à 20h15 pour traiter l'ordre du jour ci-dessous.

Le compte rendu de la réunion du 18 février ne fait l'objet d'aucune remarque.

I - Finances

A - Budget annexe « La Chapelle »

1) Compte administratif 2020

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte à l'unanimité (Monsieur THOMAS s'étant retiré au moment du vote), le compte administratif du budget annexe pour l'exercice 2020, qui laisse apparaître les résultats suivants :

	Résultat exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Fonctionnement	7 647,23 €	7 647,23 €	9 109,44 €	9 109,44 €
Investissement	-779,92 €		-4 664,06 €	-5 443,98 €
				3 665,46 €

NB : Il n'y a aucun reste à réaliser à intégrer au BP 2021.

2) Affectation du résultat

Le conseil municipal décide d'affecter au BP 2021 :

- l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 9 104.44 euros à l'article 1068 de la section d'investissement ;
- le déficit d'investissement qui s'élève à 5 443.98 euros à l'article D 001 de la section d'investissement.

3) Compte de gestion du Receveur

Les écritures étant concordantes avec le compte administratif, il est adopté à l'unanimité pour l'exercice 2020.

B - Budget annexe « Le Clos La Garenne »

1) Compte administratif 2020

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte à l'unanimité (Monsieur THOMAS s'étant retiré au moment du vote), le compte administratif du budget annexe pour l'exercice 2020 qui laisse apparaître les résultats suivants :

	Résultat exercice 2019	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Fonctionnement	-104 097,85 €	-54 826,45 €	-158 924,30 €
Investissement	223 335,03 €	-223 335,03 €	0,00 €
			-158 924,30 €

2) Affectation du résultat

Compte tenu de la clôture de ce budget annexe au 31 décembre 2020, le conseil municipal décide d'affecter au BP 2021 du budget principal :

- le déficit de fonctionnement qui s'élève à 158 924.30 euros à l'article D 002 de la section de fonctionnement ;
- l'excédent d'investissement qui s'élève à 223 335.03 euros à l'article R 001 de la section d'investissement.

3) Compte de gestion du Receveur :

Les écritures étant concordantes avec le compte administratif, il est adopté à l'unanimité pour l'exercice 2020.

C - Budget principal

1) Compte administratif 2020

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte à l'unanimité (Monsieur THOMAS s'étant retiré au moment du vote), le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2020 qui laisse apparaître les résultats suivants :

	Résultat exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Fonctionnement	151 073,98 €	151 073,98 €	92 613,12 €	92 613,12 €
Investissement	279 475,90 €		117 703,37 €	397 179,27 €
				489 792,39 €

Des restes à réaliser seront à intégrer à la section d'investissement lors du BP 2021, à savoir :

- 534 890.00 euros en dépenses ;
- 99 439.00 euros en recettes.

2) Affectation du résultat

Le conseil municipal décide d'affecter au BP 2021 :

- l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 92 613.12 euros à l'article 1068 de la section investissement ;
- l'excédent d'investissement qui s'élève à 397 179.27 euros à l'article R 001 de la section d'investissement.

3) Compte de gestion du Receveur

Les écritures étant concordantes avec le compte administratif, il est adopté à l'unanimité pour l'exercice 2020.

II - Rentrée scolaire 2021 : Rythmes scolaires

A la demande des enseignants et d'une partie de parents, souhaitant passer à un rythme scolaire de 4 jours, une réflexion a été menée par un groupe de travail créé par les deux communes composant le RPI.

A l'issue de plusieurs mois de travail, un dossier a été envoyé à chaque famille afin de leur expliquer le travail accompli et la réflexion menée.

A ce dossier était joint également un questionnaire afin de recueillir leur avis sur la future organisation scolaire.

Sur 120 familles consultées, 71 ont répondu, ce qui représente environ 60 %.

L'état des lieux est le suivant :

* 37 voix pour le maintien contre 34 sur une organisation à 4 jours.

Après avoir pris connaissance des comptes rendus des différentes réunions du groupe de travail ou des commissions scolaires et considérant les éléments portés à sa connaissance, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le dispositif actuel à savoir l'organisation des rythmes scolaires sur 4 jours ½ et ce pour une durée de 3 ans.

III - Gestion des eaux pluviales urbaines

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse (CA3B), a été créée le 1^{er} janvier 2017.

Selon les statuts modifiés approuvés par le conseil communautaire le 17 septembre 2018, la Communauté d'Agglomération dispose des compétences eau potable, assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines, sur la totalité de son territoire et ce au 1^{er} janvier 2019.

En application des articles L5211-5 et L1321-1 et suivants du CGCT, le transfert de compétence d'une commune à un EPCI entraîne de plein droit la mise à disposition gratuite des biens de la commune nécessaires à l'exercice de cette compétence.

Pour la commune de Certines, cette mise à disposition porte uniquement sur les équipements constitutifs des systèmes de gestion des eaux pluviales urbaines existants et constitués sur le territoire de la commune à la date du transfert.

La mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les deux parties.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal par 17 voix pour et 1 abstention (M. TAVEL) autorise le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines transférée à la CA3B.

IV - Questions diverses

Le conseil municipal :

- A pris connaissance d'une demande de création de jardins potagers collectifs.

Le demandeur sera reçu prochainement par messieurs MICHON et GAUDET, pour de plus amples informations ;

- A été informé de l'installation d'un cabinet infirmier au 80 Route des Rippes ;
- A désigné les élus souhaitant participer aux réunions des groupes de travail de la conférence Sud Revermont (CA3B), à savoir :
 - ↳ Solidarité : Monsieur Franck GAUDET (ou Madame Françoise BUISSET)
 - ↳ Transports et mobilités : Monsieur Stéphane BATISSE (ou Monsieur Denis TAVEL)
 - ↳ Aménagement : Madame Magali PONSOT (ou Monsieur Djamel YANTOUR)
 - ↳ Voirie et assainissement : Monsieur Julien VERCHERE (ou Monsieur Yves BERNARDIN)
 - ↳ Environnement : Monsieur Dominique BERNARD (ou Madame Emmanuelle FOURÉ-DELORME)
- A été informé que des travaux vont débuter prochainement sur la RD 109 – Route de DONSONNAS, en vue du renouvellement de la conduite d'eau potable. Ces travaux seront réalisés pour le compte du Syndicat des Eaux AVR ;
- A pris connaissance du compte rendu de la réunion du conseil d'administration de l'école de musique communautaire du 18 mars 2021 ;
- A pris connaissance du compte rendu de l'assemblée générale du SIEA en date du 20 mars 2021 ;
- A été informé d'un problème de circulation excessive « Chemin des Espagnols », ainsi que l'installation en abondance de panneaux réglementant la divagation des chiens en forêt.

☞ Séance levée à 23 h 00 ☞

°° 0 °°

Prochaine réunion jeudi 15 avril 2021 à 20h00 pour principalement le vote du BP 2021.

Fait à Certines, le 1er avril 2021
Le Maire,
Éric THOMAS

